

## Annexe I : Critères d'audit en matière de gouvernance d'entreprise

**Objectif** : Déterminer si les structures et les processus en matière de gouvernance créent un cadre pour une gouvernance efficace et fonctionnent bien.

### Critères

1 : Le mandat, la mission et les objectifs de la Société des loteries de l'Atlantique devraient être clairement documentés et convenus par tous les actionnaires et le conseil d'administration. Ces éléments devraient être examinés périodiquement pour s'assurer qu'ils demeurent cohérents avec les besoins des actionnaires.
2 : Les rôles, les responsabilités et la responsabilisation relatifs des actionnaires et de leurs représentants, du conseil d'administration et ses comités, du PDG et de la direction devraient être clairement documentés et convenus par les parties appropriées.
3 : Les attentes des actionnaires en matière de rendement devraient être clairement communiquées au conseil d'administration de la Société des loteries de l'Atlantique. Le conseil d'administration devrait communiquer ses attentes en matière de rendement à la haute direction.
4 : Il devrait y avoir des comptes rendus publics réguliers sur le rendement de la Société.
5 : Le conseil d'administration devrait élaborer et maintenir un plan de communications qui favorise les communications bilatérales avec les actionnaires, les principales parties prenantes et les autres parties externes qui lui fournissent des renseignements de façon continue.
6 : Le conseil d'administration devrait recevoir des renseignements appropriés et en temps opportun pour appuyer la prise de décision et s'acquitter de son devoir de diligence.
7 : Le processus de nomination du conseil d'administration devrait s'assurer que les candidats sont indépendants et possèdent les caractéristiques et les compétences qui contribueront le mieux à l'efficacité du conseil. Les processus devraient être clairement documentés et systématiquement suivis.